

Communiqué de presse du 27 septembre 2010

Vérité à New York, injustice à Paris

Le Président Sarkozy affirme, à la tribune de l'ONU, vouloir lutter contre la pauvreté en taxant les transactions financières. En France, il décide de taxer les malades plutôt que les produits financiers pour diminuer le déficit de l'Assurance maladie.

Depuis plus de vingt ans, les dirigeants de ce pays utilisent la même méthode pour tenter de combler ce déficit et depuis plus de vingt cela ne marche pas. Une fois de plus, le gouvernement prépare une loi de financement de l'Assurance maladie qui sera très douloureuse pour les malades et contraignante pour les médecins généralistes : augmentation du ticket modérateur, en ambulatoire et à l'hôpital, baisse du remboursement des médicaments, restrictions pour les maladies graves longues et coûteuses. En 2010, un Français sur quatre a déjà renoncé à des soins faute de moyens financiers (1) et nous sommes, paraît-il, une grande nation... où l'injustice sociale et les inégalités de santé progressent !

Le Syndicat de la Médecine Générale, dénonce une fois de plus cette restriction de l'accès aux soins.

Les médecins généralistes qui exercent dans la proximité de la vie des citoyens, savent à quel point il est de plus en plus difficile de soigner les malades. Ce n'est pas le transfert des dépenses vers les assurances complémentaires qui va régler le déficit, mais c'est lui qui va aggraver les difficultés d'accès aux soins.

Il est possible de faire autrement, en augmentant les recettes de l'Assurance maladie par la taxation des profits financiers. Ce qui est souhaitable à New York doit être réalisable à Paris.

1) Edition 2010 du baromètre Cercle Santé-Europ Assistance.

Mesures projetées (Source *Les Echos* 16 septembre 2010) :

- Baisse du taux de remboursement de la consultation à 69,5% (au lieu de 70%), baisse de 0.5% du remboursement des actes de kinésithérapie et d'infirmière.
- Augmentation du ticket modérateur de la consultation hospitalière pour les actes situés entre 91 euros et 120 euros.
- Arrêt de la prise en charge à 100% des transports pour les patients en ALD.
- Suppression de certaines pathologies de la liste des ALD (HTA).
- Passage de 35% à 30% du remboursement des médicaments à vignette bleue.
- Convergences tarifaires public-privé sur certains actes, avec baisse des financements de l'hôpital public.
- Contraintes sur les prescriptions des généralistes par l'intermédiaire des Contrats d'Amélioration des Pratiques Professionnelles (CAPI : primes à la performance sur des critères médico-économiques discutables, qui ne tiennent pas compte des inégalités sociales dans l'accès aux soins et à la santé).

Contacts :

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Didier Ménard : 06 07 16 57 78